

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/090/1.3

Feuillet n°110

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 21 juin 2022**

| <b>Nombre de<br/>Conseillers<br/>Communautaires</b> |           |
|---|-----------|
| <b>En exercice</b>                                  | <b>58</b> |
| <b>Présents</b>                                     | <b>41</b> |
| <b>Votants :</b>                                    | <b>46</b> |
| <b>Pour :</b>                                       | <b>46</b> |
| <b>Contre :</b>                                     | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b>                                 | <b>0</b>  |

## **PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE.

**Excusés** : Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Nicolas RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI.

## **OBJET : Renouvellement de la convention pour l'animation du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vézère**

Le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 février 2018.

Le Comité de Pilotage du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère a été constitué par arrêté préfectoral du 7 février 2018.

**AR Prefecture**

024-200041150-20220628-DE2022090-DE  
Reçu le 05/07/2022  
Publié le 05/07/2022

Maîtrise d'ouvrage de l'animation du site :

L'État ayant accepté la candidature conjointe de la CCVH et de la CCTHPN, la CCVH a été désignée comme coordonnateur du groupement de maîtrise d'ouvrage de cette opération. Une convention cadre a été signée entre l'Etat et la CCVH le 23 mai 2018.

Pour l'animation du Site Natura 2000 Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère, la Communauté de communes Vallée de l'Homme et la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ont décidé de confier cette mission à un opérateur par le biais d'un marché public.

**Après 3 années d'animation du site par les collectivités, le bilan de l'animation a amené le Comité de pilotage à se positionner pour la poursuite de l'animation du site pour 3 nouvelles années, jusqu'en 2025. La Communauté de communes de la Vallée de l'Homme et la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir ont fait le choix de poursuivre cette action d'animation**

Pour cela, les deux Communautés de communes conviennent par convention des modalités organisationnelles, administratives, juridiques, et financières relatives à l'Animation du Site Natura 2000 Coteaux Calcaires de la Vézère.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 60 000 € TTC. Les aides financières sont plafonnées à 80 %. Ainsi, le reste à charge pour les intercommunalités est estimé à 12 000 €. Les Communautés de communes s'engagent à être solidaires sur le financement du reste à charge.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✳️ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention inhérente à la mise en œuvre d'un marché public en vue de l'animation du Site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère »,
- ✳️ **AUTORISE** le Président de la CCVH à lancer les opérations de consultation,
- ✳️ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 05/07/2022

Le Président,  
Dominique BOURGONNET

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

**AR Prefecture**

024-200041150-20220628-DE2022090-DE  
Reçu le 05/07/2022  
Publié le 05/07/2022